

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 02 avril 2026
Convocation du 27 mars 2026

Date d’Affichage :		Étaient présents :	M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HÉBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, MM. Jean-Yves HÉDOU, Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAUT, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mmes Myriam HUAULT, Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER, David DUHAMEL.
03 avril 2026			
Nbre de Conseillers en exercice :	33	Excusés avec pouvoir :	Mmes Suzanne LE TUAL, Sabrina AUBÉRY
Nbre de présents :	31		
Nbre d’excusés avec pouvoir :	2		
Nbre d’excusé sans pouvoir :	0		
Nbre d’absent :	0		
Nombre de votants :	33		

- Mme LE TUAL avait donné procuration à M. ORAIN
- Mme AUBÉRY avait donné procuration à M. GRIEU

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BOLBEC ET LE PHOTO CLUB DE BOLBEC

Monsieur Philippe BEAUFILS donne lecture de son rapport.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

VU la nécessité pour la Commune de Bolbec de disposer de prises de vues lors des spectacles, manifestations et expositions organisés par le service Culturel,

VU que la précédente convention de partenariat conclue entre la Ville de Bolbec et le Photo Club de Bolbec est arrivée à échéance en juin 2025, rendant nécessaire l'établissement d'une nouvelle convention pour encadrer la poursuite de cette collaboration,

VU le souhait de la Ville de renouveler le partenariat engagé avec le Photo Club de Bolbec dans le cadre des trois prochaines saisons culturelles, de septembre à juin 2025/2026, 2026/2027 et 2027/2028,

CONSIDÉRANT que, pour chaque spectacle, exposition ou manifestation, un ou deux membres du Photo Club de Bolbec seront présents afin de photographier les artistes et le spectacle, avec l'accord préalable de la Production,

.../...

CONSIDÉRANT que ces prises de vues ont vocation à alimenter le site internet de la Ville, les réseaux sociaux municipaux, les archives et supports de communication, et qu'elles pourront également être mises en valeur lors d'expositions dans le hall d'accueil de la salle Maupassant ou tout autre lieu municipal,

CONSIDÉRANT que le Photo Club pourra exploiter certaines de ces prises de vues dans le cadre de salons ou concours photographiques,

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce partenariat, le Photo Club exposera chaque année le travail de ses adhérents lors d'un salon d'art photographique dans les salles d'exposition du château du Val-aux-Grès, et que pour ce salon, la Ville de Bolbec s'engage à :

- Concevoir l'affiche et le carton d'invitation et en imprimer les quantités nécessaires,
- Concevoir et imprimer les catalogues d'exposition,
- Envoyer les invitations et affiches selon un fichier d'envoi défini d'un commun accord entre la Ville et le Photo Club,

CONSIDÉRANT que cette convention ne constitue en aucun cas un contrat de travail entre la Ville et le Photo Club,

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat conclue entre la Ville de Bolbec et le Photo Club de Bolbec ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'absence, Madame la Première Adjointe ou tout élu dûment habilité à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ

.../...